

Quelle ambiance au gouvernement de l'Isle de France !

Échange de lettres entre Desroches, Poivre, Courcy

Du 2 au 9 novembre 1771

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.93, n°114
Une lettre de Desroches à Courcy, suivie d'échanges entre Courcy et Poivre
=====

Copie de la lettre de M. le Ch. Desroches,
du Réduit le 2 novembre 1771, écrite à M. de Courcy. A l'Isle de France, le 14 novembre 1771

= = =

J'ai l'honneur de prévenir M. de Courcy que M. de Tronjoly vient de me témoigner ses justes alarmes sur la situation de son vaisseau, d'après ce qui a été reconnu en visitant *l'Indien*. Je ne vous dissimule pas que j'en suis moi-même effrayé et que je n'envisage pas sans horreur les suites funestes d'un pareil état. Une lettre du Ministre me défend de me mêler de tout ce qui peut coûter de l'argent, et de tout ce qui a rapport à finances, aussi il ne m'est pas permis de proposer des moyens qui sans doute seraient coûteux, à l'extrémité où nous sommes réduits. Cependant je suis trop zélé serviteur du Roi pour ne pas en conférer avec la plus grande ouverture de cœur, vis-à-vis de M. l'Intendant, lorsqu'il rendra cela possible, et notre situation est telle qu'il ne reste plus que cette manière-là de traiter les affaires délicates dont nous sommes chargés ; mais je ne conviendrai jamais que nous soyons surchargés, si nous employons les moyens convenables.

Au surplus, M. de Monteil et M. de Tronjoly sont des officiers trop expérimentés, pour que l'on ne doive pas s'en rapporter à toutes les demandes qu'ils feront après avoir pris une connaissance exacte de leurs besoins et de ceux de tous les bâtiments du Roi.

Je prends de mon côté toutes les mesures qu'il m'est permis avec les entraves que l'on m'a données, et j'espère que je trouverai des ressources, mais non pas si abondantes que si j'avais le pouvoir de promettre les paiements au bout de la besogne. Mais indépendamment de la lettre du Ministre, je n'ai plus ce pouvoir, depuis que M. l'Intendant a défendu de payer un petit marché que j'avais fait à Bourbon pour le même objet.

Au Réduit le 2 novembre 1771. Signé le Ch. Desroches.

Copie de la lettre de M. de Courcy, écrite à M. Poivre, le 2 novembre 1771,
relativement à celle de M. Desroches

Voici, Monsieur, une lettre que je reçois dans le moment de M. le Ch. Desroches et que je vous prie de lire avec attention. Je vous avais bien dit que M. de Tronjoly lui parlerait de ce qu'il craint pour son vaisseau relativement à la situation de *l'Indien* dont le mal augmente tous les jours. M. le Ch. Desroches, comme vous verrez, vous rend responsable de toutes les opérations de finances ; vous n'avez donc rien de mieux à faire que de vous mettre en garde contre tous les événements. Vous savez que je vous ai ouvert mon cœur comme à mon meilleur ami. Ne doutez pas de ma fidélité et de mon inviolable attachement.

Signé Courcy

Réponse de M. Poivre le 3 novembre à M. de Courcy.

Je ne puis, Monsieur, empêcher les inquiétudes de M. de Tronjoly, je les crois même fondées, et s'il s'était moins pressé de faire sa carène, il eut peut-être mieux fait. Mais je ne vois pas quelle peut être l'utilité du rapport qu'il a fait à M. Desroches. Je ne vois pas que ce rapport puisse lui procurer le goudron qui lui manque. S'il s'était adressé à moi, j'aurais peut-être pu le tranquilliser, et je pense que cette affaire me regarde. M. le Général a raison de me rendre responsable des opérations de finance depuis qu'il ne s'en mêle plus, mais malheureusement il n'y a pas longtemps.

Je vous renvoie la lettre de M. le Général, je suis fâché de le voir effrayé ; pour moi, je vous avoue que je ne le suis point du tout. J'espère qu'entre vous et moi, nous trouverons remède à notre situation. J'ai déjà essayé plusieurs fois des recettes de M. le Général, et j'ai vu qu'elles ne guérissaient aucunes de nos maladies. Cependant je ne refuserai pas ses lumières, et si, comme il le dit, il a un secret, quelque coûteux qu'il l'annonce, il devait, en bon serviteur du Roi, tel qu'il se dit l'être, vous l'envoyer. Je vous avoue que je ne comprends rien au mystère avec lequel il veut me confier à moi-même ce prétendu secret : et la phrase même qui l'annonce me paraît inintelligible. Ce que je vois de plus clair dans tout le contenu de sa lettre, c'est que MM. de Monteil et de Tronjoly sont des officiers très expérimentés, et que nous devons nous en rapporter aux demandes qu'ils nous feront, lorsque nos moyens nous le permettront.

Faites-moi la grâce de vous faire rendre compte du chargement de bois que vient d'apporter la flûte *le Prudent*, et vous y trouverez sûrement des bordages, soit en tatamaka, soit en autre bois quelconque qui vaudront bien celui de hêtre que les vers ont détruit à *l'Indien*. Soyez assuré que dans ce moment de crise, nous trouverons les doublages dont nous aurons besoin, non seulement pour *l'Indien*, mais même pour *l'Union*. Si le goudron nous manque, ce sera une affaire de patience. J'en attends une quantité considérable du cap de Bonne Espérance. En attendant, il se trouvera bien entre tous les bâtiments de la rade, le goudron nécessaire pour tenir à flot nos bâtiments jusqu'à ce que nous ayons tous nos matériaux rassemblés. Je vous le répète, Monsieur, je ne suis point du tout effrayé, et j'envisage notre misère même avec beaucoup de tranquillité d'âme, parce que ce n'est qu'en conservant notre tête que nous remédierons à nos maux.

J'ai l'honneur, etc. Signé Poivre.

Copie de la lettre de M. de Courcy
écrite à M. Poivre le 4 novembre à 8 h. du matin.

J'ai appris, Monsieur, que M. de Tronjoly était parti pour vous aller voir, vraisemblablement vous lui parlerez avec autant de fermeté que vous m'avez écrit samedi au soir à son sujet, surtout pour ce qui vous regarde vis-à-vis M. le Ch. Desroches.

Comme je ne veux absolument rien faire sans votre approbation, marquez-moi, je vous prie, si vous êtes toujours dans l'intention que je dise à M. le Ch. Desroches ce qu'il a fait ci-devant relativement aux bœufs et vaches de la colonie, et pour les chemins qui ne sont pas ceux, comme vous me l'avez observé, de première nécessité. Consentez-vous aussi que je lui fasse passer la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 de ce mois, et que M. de Belleval [Challan de Belval] m'a remise hier chez vous. Cette lettre est en réponse de celle que je vous avais adressée de M. le Ch. Desroches par laquelle il m'annonçait combien il était effrayé de notre situation. Votre lettre, Monsieur, est ferme et décidée, et prouve en même temps combien vous comptez que toutes les précautions que vous prenez pour parer aux événements, vous tranquillisent au lieu de vous épouvanter. M. le Ch. Desroches pourra juger par votre lettre que vous espérez plus de bien que vous ne voyez de mal.

J'ai l'honneur, etc. Signé Courcy.

Extrait de la réponse de M. Poivre le 4 novembre faite à M. de Courcy.

Je vous ai envoyé ce matin, Monsieur, par M. Menassier, notre état de dépense pour l'année prochaine, avec la lettre dont le Ministre a accompagné cet état. Comme ce sont les pièces originales, je vous prie de vouloir bien me les rapporter dans votre portefeuille la première fois que vous me ferez l'honneur de me venir voir. J'ai parlé ce matin à M. de Tronjoly au sujet de l'affaire dont vous avez connaissance, et il m'a assuré n'en avoir parlé qu'avec les réserves convenables.

Je vous prie bien fort de dire clairement à M. le Général, les deux vérités dont je vous ai fait part hier au sujet de la disette des bœufs de charrois et de l'abandon des chemins de première nécessité. Ce sont des faits dont il ne peut disconvenir.

La lettre que je vous ai fait remettre hier est pour vous seul, mais malgré cela vous pourrez faire part à M. le Général de l'objet principal de cette lettre, de ma tranquillité après avoir pris toutes les précautions que la prudence m'a dictées pour parer aux événements.

Je n'oublierai pas de recommander à M. de Salins l'accélération des travaux nécessaires à la maison que vous devez occuper.

On a dû commencer ce matin à voiturer au port des madriers de tatamaka et de bois-puant pour les besoins de *l'Indien*, les scies sont dans les bois pour les doublages.

J'ai l'honneur, etc. Signé Poivre.

Copie de la lettre de M. de Courcy
écrite à M. Poivre le 8 novembre.

J'ai été Monsieur, hier au Réduit. J'ai parlé à M. le Ch. Desroches, comme vous me l'aviez ordonné du vaisseau *le Jason*. Je lui ai fait sentir combien ce vaisseau dans la circonstance présente serait à charge au Roi dans cette colonie. Il consent que vous le renvoyiez en France aussi promptement que vous le jugerez à propos.

J'ai parlé clairement à M. le Ch. Desroches, comme vous me l'avez prescrit par votre lettre du 4 de ce mois, de la tuerie qu'il avait ordonnée des bœufs de charrois, et je lui ai dit également tout ce que vous pensiez de l'abandon des chemins de première nécessité. Il m'a répondu qu'il était en règle sur ce qu'on pourrait lui reprocher à ce sujet. Je n'ai point montré à M. le Ch. Desroches votre lettre du 3 novembre parce que vous m'avez écrit le 4 qu'elle était pour moi seul. Effectivement elle n'est pas d'un bout à l'autre faite pour être montrée, car si j'étais assez imprudent pour le faire, elle occasionnerait entre vous et M. le Ch. Desroches une furieuse division. Depuis longtemps j'ai appris à me taire sur des objets aussi intéressants, et jamais il n'a été en moi de désunir qui que ce soit ; j'ai au contraire toute ma vie éprouvé un plaisir sensible lorsque j'ai pu rapprocher les esprits.

J'ai remis à M. de Bompar l'état que je vous ai montré de la dépense qui a été faite jusqu'à la fin du mois dernier pour le relèvement des carcasses qui sont dans le port. Je lui ai dit, comme vous me l'aviez recommandé le 1^{er} de ce mois, de vous faire part de toutes les observations qu'il aurait à faire pour les dépenses à venir, y compris le port de sûreté du Trou Fanfaron, si vous vous déterminez à l'entreprendre.

Voici, Monsieur, M. Amat arrivé comme je l'avais prévu. Il me trouve malheureusement chez lui, en possession de la plus grande partie de sa maison. Je ne crois pas qu'on puisse éprouver une peine plus sensible que celle que j'ai ressentie hier à cette occasion en arrivant du Réduit. M. Amat que je n'avais pas l'honneur de connaître, m'a dit les choses les plus honnêtes sur la satisfaction qu'il avait de me voir chez lui. Mais comme je sais ce qu'il convient de répondre à de pareilles politesses, je l'ai fort assuré que dimanche matin, ni moi, ni tout ce qui m'appartient ne seraient plus dans sa maison. Il

m'a fait les plus vives instances pour n'en rien faire ; mais rien au monde ne m'empêchera de remplir ce devoir d'honnêteté auprès de lui. Je vous prie donc, Monsieur, de me permettre de remettre le détail du port demain matin à M. de Bompar, et de partir dimanche pour le Réduit. Ma santé, d'ailleurs très dérangée a besoin de repos. Par le vaisseau *l'Actionnaire*, arrivé six semaines avant *le Berryer*, vous aviez été informé par le Ministre que je venais dans cette colonie, commissaire général pour vous remplacer en cas de tout événement ; vous n'avez pas jugé à propos pendant ces six semaines, de donner vos ordres pour que je puisse trouver en débarquant dans ce port un coin, n'importe où, pour me coucher, de manière que, ne trouvant personne de ma connaissance dans la ville lorsque je mis pied à terre, sans M. le Baron de St Mart, j'aurais été obligé d'aller coucher à l'auberge. J'étais cependant bien malade, et j'ose dire que j'avais besoin de secours. Depuis l'arrivée du *Berryer* je vous ai plusieurs fois écrit et demandé de vouloir bien pourvoir à mon logement, relativement à mon grade. Je n'ai pu obtenir cette grâce de vous, je ne sais pourquoi, mais je ne vous en parlerai plus.

Je ne vous ai point proposé de m'acheter une maison parce que je sais que vous n'aviez ni ordre du Ministre pour le faire, ni le droit de le prendre sur vous.

J'ai l'honneur etc. Signé Courcy

Réponse de M. Poivre à M. de Courcy
du dit jour 8 novembre.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre de ce jour, puisque vous allez au Réduit demain au matin, j'écrirai à M. de Bompar au sujet du navire *le Jason* que je vais tâcher de renvoyer en France, M. le Général étant d'accord sur ce point.

L'état que vous m'avez fait voir de la dépense faite jusqu'à la fin du mois dernier pour le relèvement des carcasses ne monte pas, à beaucoup près, si haut que vous l'aviez d'abord estimé, l'on m'en a envoyé un autre qui est tout différent.

J'ai senti tout le désagrément que vous éprouviez en voyant M. Amat, à son arrivée, vous trouver logé chez lui, mais qu'ai-je pu faire de mieux que de vous proposer en attendant la maison de M. Marion, ou à demeure, celle du Contrôle, si vous cédez à M. de Bompar celle de M. Marion.

Vous ne devez pas ignorer, Monsieur, la difficulté de trouver des logements convenables dans le port ; que je ne suis pas logé moi-même ; et vous me permettrez de vous dire avec la franchise que nous nous sommes voués l'un à l'autre ; que vous n'êtes point du tout fondé à me faire le reproche que vous me faites de ne vous avoir point logé à votre arrivée, et depuis, puisque lors de l'arrivée du *Berryer*, j'étais moi-même réduit dans un coin de la maison du Contrôle ; que depuis le départ de M. Ardibus, vous êtes beaucoup plus avancé en logement que moi ; que vous avez été le maître d'occuper la maison qu'il a quitté, dans laquelle vous serez beaucoup plus grandement et plus commodément que je ne le serai dans la mienne lorsqu'elle sera finie.

Je ne vois pas que la maison du Contrôle ait besoin de réparations de nature à pouvoir vous empêcher d'y loger. Je l'occuperais certainement dans l'état où elle est sans exiger qu'on y mit un clou de plus.

Au reste ce sera très bien fait d'aller prendre l'air de la campagne, je vous y souhaite beaucoup de plaisir et un prompt rétablissement de votre santé.

Signé Poivre

Réponse de M. de Courcy

à la lettre ci-contre¹, du 9 novembre.

Nota. M. Poivre de sa campagne de Monplaisir, quoiqu'à deux lieues du Port, date toujours ses lettres de l'Isle de France.

Si M. Poivre avait fait l'honneur à Courcy Commissaire Général de la Marine, de lui écrire de sa main, bien sûrement il n'aurait pas commencé sa lettre par ces mots : *J'ai reçu, Monsieur, votre lettre.*

Ce n'est pas Courcy qui s'est trompé relativement aux dépenses faites pour le relèvement des carcasses de ce port. M. Hiriard, écrivain chargé de ce détail, a remis à Courcy cet état. M. Poivre était convenu dans sa conversation avec le Commissaire Général qu'il fallait le demander. C'est de M. Poivre que Courcy sait que cet écrivain est rempli d'ordre, de savoir et d'équité. Tant mieux s'il en coûte peu au Roi pour cette opération.

Courcy n'est point étonné que M. Poivre ait senti combien il était désagréable pour lui de se trouver logé chez M. Amat à l'instant de son arrivée. Courcy croit que M. Poivre pouvait faire mieux pour lui, non peut-être pour son personnel, mais pour son grade de commissaire général de la Marine. La maison de M. Marion que M. Poivre lui a proposée ne pouvait lui convenir en aucune manière, M. Poivre en est même convenu de bonne amitié avec Courcy.

Courcy conviendra toujours avec M. Poivre que rien n'est difficile quand de cœur on a envie d'obliger son camarade et son égal.

Courcy au premier instant qu'il eut l'honneur de voir M. Poivre lui dit qu'il était étonné de voir un intendant de la Marine si mal et si indécemment établi ; mais M. Poivre lui répondit que ce n'était pas pour longtemps ; que l'appartement qu'il occupait au contrôle n'était qu'un pied-à-terre ; qu'il vivait en garçon ; que sa famille était à la campagne ; qu'il ne tarderait pas à l'aller joindre ; qu'on lui bâtissait une maison ou Intendance dans laquelle il espérait avoir ses commodités et dans laquelle il comptait être convenablement à la place qu'il occupe ; que depuis qu'il avait appris que Courcy venait dans cette colonie, il avait songé à le loger dans la maison du Contrôle, qui était celle que devait occuper le second de Messieurs les officiers d'administration de la Marine. M. Poivre a eu depuis trop d'affaires pour songer au logement du Commissaire Général qui cependant, à tout instant, peut se trouver ordonnateur.

Courcy ne conviendra jamais qu'un commissaire général ordonnateur eut été commodément dans la seule chambre qu'occupait M. Ardibus ; car rien n'est plus certain que M. Ardibus n'avait qu'une chambre, et que, faute de cuisine, celle du Contrôle étant toute dégradée, M. Ardibus, depuis très longtemps, mangeait dans une pension en ville. Un commissaire général ordonnateur pouvait-il décemment en faire autant ? Si il avait eu intention de le faire, M. Poivre l'en eut certainement empêché. D'ailleurs, encore jusqu'à aujourd'hui, MM. Poivre, de Bompar, Des Longrais et Heriard occupent presque toute cette maison. Lorsque l'Intendance sera finie, sûrement M. Poivre y sera plus commodément que Courcy ne le peut être dans la maison du Contrôle, et cela est juste, l'Intendant à tous égards doit être mieux que le subalterne.

Courcy a peine à croire qu'on puisse loger dans la maison du Contrôle sans avoir besoin d'y mettre un clou. Au reste M. Poivre peut prier Messieurs les Ingénieurs de n'y pas toucher, et Courcy promet affirmativement à M. Poivre de ne pas demander la plus petite chose. Si Messieurs les Ingénieurs jugent que cette maison n'a besoin d'aucune réparation, il ne lui en faut pas faire : mais sûrement il en coûtera moins au Roi pour mettre le Commissaire Général un peu à son aise, qu'il en a coûté pour tous les bâtiments civils qui appartiennent ou qui sont loués pour Sa Majesté ; que pour réparer le logement du second qui a l'honneur de servir sous les ordres de M. Poivre.

Courcy profitera de la permission que M. Poivre veut bien avoir la bonté de lui donner pour aller demain 10 novembre 1771, changer d'air à la campagne, pour le rétablissement de sa santé.

Signé Courcy.

¹ Les lettres de Courcy et de Poivre sont présentées en vis-à-vis (Copies dues aux soins de M. de Courcy), celles de Courcy sur la demi-page droite, celles de Poivre sur la demi-page gauche.

* * *